

**Compte Rendu Conseil Municipal**  
**Séance du 05 mars 2019.**

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS-DE-BEARN, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le 05 mars 2019 à 20 heures sous la présidence de Guy PÉMARTIN, Maire.

Absents excusés : Sylvie DULUCQ (procuration à Muriel MARLAT), Christophe LABASTE

Le compte rendu de la séance précédente appelle une observation : la délibération attribuant une subvention à l'ADAPEI pour la participation des résidents au Salon de l'Agriculture à PARIS a été votée à la majorité et non à l'unanimité (1 abstention).

L'ordre du jour est abordé

**1 FINANCES**

A - Les comptes de gestion et comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité. Les comptes administratifs se résument ainsi :

**1 – Budget Multiple Rural**

<u>Investissement</u>		
Dépens es	Prévu :	16 292,00
	Réalisé :	15 983,14
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	16 292,00
	Réalisé :	4 752,73
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépens es	Prévu :	25 092,00
	Réalisé :	8 479,92
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	25 092,00
	Réalisé :	25 075,17
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		-11 230,41
Fonctionnement :		16 595,25
Résultat global :		5 364,84

**Affectation du résultat**

Pour ce budget, l'affectation sera la suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 :	16 595,25
Affectation au 1068 (couverture du déficit d'investissement)	11 230,41
Résultat qui sera reporté en fonctionnement en 2019 (002)	5 364,84
<hr/>	
Résultat reporté en 2019 investissement (001)	11 230,41

**2- Budget Maison des Services**

## Compte Administratif

### Investissement

Dépenses	Prévu :	18 400,00
	Réalisé :	17 897,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	18 400,00
	Réalisé :	8 889,84
	Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	17 580,00
	Réalisé :	7 949,84
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	17 580,00
	Réalisé :	17 638,33
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-9 007,64
Fonctionnement :	9 688,49
Résultat global :	680,85

### Affectation du résultat :

Pour ce budget, l'affectation sera la suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 :	9 688,49	
Affectation au 1068 (couverture du déficit d'investissement)	9 007,64	
Résultat qui sera reporté en fonctionnement en 2019 (002)		680,85
Résultat reporté en 2019 investissement (001)	9 007,64	

### ***3 – Budget Communal***

## Compte Administratif

Dépenses	Prévu :	186 998,54
Réalisé :		99 898,95
Reste à réaliser :		35 743,00
Recettes	Prévu :	186 998,54
Réalisé :		140 965,55
Reste à réaliser :		0,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	575 652,00
Réalisé :		449 328,30
Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :	575 652,00
Réalisé :		594 307,69

Reste à réaliser : 0,00

	<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>
Investissement :	41 066,60
Fonctionnement :	144 979,39
Résultat global :	186 045,99

Affectation du résultat :

Pour ce budget, l'affectation sera la suivante :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	144 979,39
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	144 979,39
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	41 066,60

#### B – DETR

Une actualisation de la demande de DETR est acceptée pour limiter le projet à l'installation des poteaux incendie.

#### C – Ouverture de crédits avant le vote du budget :

- 1 - Achat de mobilier : une ouverture de crédits est acceptée pour l'acquisition des tables de la Maison Pour Tous : 2 112.36 TTC : crédits pour 2 200 €.
- 2 - Achat terrain CCLO : Crédit de 1 euro à ouvrir pour la régularisation du re transfert à la commune de la parcelle A 1027 (zone artisanale Balagué) nécessaire à l'évacuation des eaux pluviales sur ce secteur.

#### 2<sup>ème</sup> POINT : BAIL MAISON DES SERVICES.

Un avenant au bail du local infirmière est accepté pour acter le remplacement d'une infirmière au sein de l'équipe soignante. Effet : 1<sup>er</sup> avril 2019.

#### 3<sup>ème</sup> POINT : INFORMATIONS DIVERSES.

\*LOTISSEMENT ARRIOU DE L'OUS : La Commune est relancée par le notaire pour la rédaction de l'acte de transfert de propriété des parcelles à céder du lotissement Arriou de l'Ous. La CCLO va dresser un état des lieux dans un premier temps.

\*CONTENTIEUX URBANISME : Un courrier de l'avocat nous informe de la tenue de l'audience le 19 mars. (cour Appel Bordeaux).

\*CHEMIN DU LENE : les travaux de réfection du pont sont terminés.

\*Chemin des Serres : le Conseil Départemental est intervenu sur des arbres dangereux pour la circulation

\*Le recensement est terminé au 16 février

\*Presbytère : l'état des lieux prévu le 25 février n'a pas eu lieu compte tenu de l'occupation des lieux. Procès Verbal a été dressé.

Séance levée à 22h15  
Le Maire – Guy PÉMARTIN

